

L' Assurance Chômage dédiée aux Dirigeants membres du SNJV

De nombreux facteurs peuvent entraîner la perte d'emploi d'un dirigeant. Le SNJV présente par l'intermédiaire de CRF, courtier d'assurances spécialisé, une offre dédiée à ses adhérents, négociée à des conditions avantageuses et des critères de souscription plus souples .

QUI PEUT ADHÉRER ?

> Les sociétés y compris celles cotées

QUI PEUT ÊTRE ASSURÉ ?

> Tout Dirigeant ou Mandataire social exclu du Régime de l'UNEDIC
> Jusqu'à 58 ans, parfois 60 au cas où le nombre de trimestres nécessaires pour partir à la retraite n'est pas acquis.

DANS QUELS CAS ?

> Révocation : sans condition d'ancienneté du dirigeant, ni détention de parts dans l'entreprise
> Tous les cas de perte involontaire de mandat social : dépôt de bilan, fusion, absorption, restructuration, dissolution amiable ou cession sous contrainte économique, révocation du dirigeant ou non renouvellement du mandat social

QUELLES SONT LES INDEMNITES GARANTIES ?

> Jusqu'à 70% du salaire annuel net fiscal
> Pendant 12 , 18 ou 24 mois + 3 mois de bonus après 5 ans d'adhésion
> Jusqu'à 274.464 € de revenu assurable
> Après une carence de 12 mois d'adhésion et une franchise de 30 jours

QUELS SONT LES AVANTAGES ET COMBIEN ÇA COÛTE ?

> Une cotisation moins coûteuse que le régime des Assedics et payée par votre société.
> Des indemnités **NON IMPOSABLES** et pouvant aller jusqu'à 70% du dernier revenu net.
> Un organisme paritaire (Assureur/ Patronat) pour une défense plus juste de vos intérêts.

SIMULATION SUR NET ANNUEL

50K€ Cotisation annuelle : 2.236 € Indemnités (12 mois) : 34.308 €

70K€ Cotisation annuelle : 3.226 € Indemnités (12 mois) : 48.032 €

POUR UNE ÉTUDE PERSONNALISÉE

Sylvie Ménashé : sylvie.menashe@risquesfinanciers.com

Roger Bissor : roger.bissor@risquesfinanciers.com

Conseils & Risques Financiers - 76 rue Jules Guesde - 92 300 Levallois-Perret

Tel : 01 55 46 80 60 - Fax : 01 55 46 96 60